

RAPPORT FINANCIER
2025



LE MOT DU TRESORIER



Chers amis,

Je suis heureux de vous présenter les comptes de notre fondation pour l'année 2025.

Cette année a été marquée par la mobilisation de nos équipes pour monter un projet prometteur visant à utiliser une molécule développée dans le cadre du traitement contre la tuberculose. Cette molécule a en effet présenté d'excellents résultats contre la bactérie responsable de la lèpre, dans le cadre d'une étude menée par des chercheurs de la Sorbonne et de l'Université technologique Nanyang de Singapour. Ce projet sera développé sur les quatre prochaines années, en association avec 14 partenaires réunis en consortium sous la responsabilité de la Fondation Raoul Follereau et sera principalement financé par des subventions de l'Union européenne. Le traitement actuel étant basé sur l'association de plusieurs antibiotiques durant 6 à 12 mois, la perspective d'un nouveau traitement, plus court et plus simple est un grand espoir pour tous les malades de la lèpre.

L'obtention d'un financement de l'Union européenne est un encouragement à plusieurs titres : d'abord pour la Fondation qui voit ainsi son expertise reconnue mais aussi par cette nouvelle marque d'engagement des institutions internationales qui ont longtemps négligé de s'impliquer dans le combat contre la lèpre.

L'exercice 2025 se termine avec une légère insuffisance des ressources due à la poursuite de la diminution des dons. Cela contraint la Fondation à réduire les réserves constituées et à rester vigilante et prudente dans la gestion de ses ressources.

Nous vous remercions de tout cœur pour votre confiance et votre générosité. Ensemble, nous parviendrons un jour à un monde sans lèpre.

Bertrand de Gasquet

Président de la commission financière

SOMMAIRE

BILAN	3
COMPTE DE RESULTAT	4
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	5
1. Objet social	5
2. Principes d'action	5
3. Faits marquants de l'exercice	6
4. Evènements post-clôture	6
5. Règles et méthodes comptables	6
NOTES D'INFORMATION SUR LE BILAN	8
6. Immobilisations incorporelles et corporelles	8
7. Immobilisations financières	9
8. Créances	9
9. Valeurs mobilières de placements et disponibilités	10
10. Fonds propres et réserves	10
11. Provisions	11
12. Fonds dédiés	11
13. Dettes	12
14. Engagements hors bilan	12
NOTES D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT	12
15. Résultat d'exploitation	12
16. Résultat financier	12
17. Résultat exceptionnel	13
18. Résultat de l'exercice	13
COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	14
NOTES D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	15
19. Commentaires sur les charges	15
20. Commentaires sur les produits	16
COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	17
NOTES D'INFORMATION SUR LE COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES	18
21. Le compte d'emploi annuel des ressources	18
22. Report des ressources liées à la générosité	18
INFORMATIONS SPECIFIQUES	18
23. Actifs constitutifs de la dotation non consommable	18
24. Fondations abritées	19
AUTRES INFORMATIONS	20
25. Effectifs	20
26. Rémunérations	20
27. Bénévolat	20
28. Honoraires des commissaires aux comptes	20
29. Nombre et montant des reçus fiscaux émis	21
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	22

BILAN

ACTIF (en euros)	2025 BRUT	AMORT & PROV.	2025 NET	2024 NET
Actif immobilisé	19 864 457	5 139 398	14 725 059	16 391 592
Immobilisations incorporelles	159 869	98 446	61 422	84 156
Immobilisations corporelles	6 648 198	5 039 690	1 608 509	1 581 942
Immobilisations en cours	0	0	0	242 825
Biens reçus par legs destinés à être cédés	7 850 276	1 262	7 849 014	9 144 736
Immobilisations financières	5 206 114	0	5 206 114	5 337 933
Actif circulant	24 906 435	62 180	24 844 255	23 367 173
Créances reçues par legs ou donations	2 868 126		2 868 126	3 161 523
Avances et acomptes versés	77 130		77 130	71 698
Autres créances	409 288		409 288	207 041
Valeurs mobilières de placement	13 574 717	62 180	13 512 537	16 006 793
Disponibilités	7 977 175		7 977 175	3 920 118
Comptes de régularisation	80 769		80 769	214 461
Charges constatées d'avance	80 769		80 769	214 461
TOTAL ACTIF	44 851 662	5 201 579	39 650 083	39 973 225

PASSIF (en euros)	2025	2024
Fonds propres et réserves	22 766 246	22 885 719
Dotation	6 166 516	6 045 604
Dotations des fondations abritées	2 137 410	2 123 260
Réserves pour projet	14 595 943	14 589 222
Résultat de l'exercice	-133 623	127 633
Fonds reportés et dédiés	8 768 173	9 297 937
Fonds reportés liés aux legs ou donations	6 132 595	7 040 244
Fonds dédiés	2 379 065	2 048 285
Fonds dédiés des fondations abritées	256 513	209 407
Provisions pour risques et charges	49 305	58 402
Dettes	7 410 313	7 731 167
Emprunts et dettes financières diverses	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	191 218	348 851
Dettes des legs ou donations	5 154 242	5 791 336
Dettes fiscales et sociales	339 785	346 009
Autres dettes	1 725 068	1 244 972
Comptes de régularisation	656 047	0
Produits constatés d'avance	656 047	0
TOTAL PASSIF	39 650 083	39 973 225

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en euros)</i>	2025	2024
Ressources liées à la générosité du public	8 972 589	10 099 212
Dons manuels	4 373 263	4 741 664
Mécénat	15 800	500
Legs, donations et assurances-vie	4 583 526	5 357 048
Contributions financières	1 458 859	2 140 550
Concours publics et subventions d'exploitation	47 038	17 174
Reprises sur provisions et amortissements	9 097	0
Utilisation des fonds dédiés	546 804	326 054
Autres produits	135 474	88 464
Total des produits d'exploitation	11 169 861	12 671 454
Autres achats et charges externes	2 932 760	2 380 967
Aides financières versées	4 123 878	6 452 939
Impôts, taxes et versements assimilés	345 485	304 556
Salaires et traitements	2 385 191	2 352 494
Charges sociales	988 069	941 051
Dotations aux provisions et amortissements	322 472	239 239
Dotations aux provisions	0	31 620
Reports en fonds dédiés	924 690	556 508
Autres charges	13 141	5 905
Total des charges d'exploitation	12 035 685	13 265 279
Résultat d'exploitation	-865 825	-593 824
Produits financiers de participations	87 902	118 485
Autres intérêts et produits assimilés	616 128	557 259
Reprises sur provisions	13 106	693
Différences positives de change	1 042	1 086
Produits nets sur cessions de VMP	28 460	29 310
Total des produits financiers	746 637	706 833
Dotations aux provisions pour dépréciation	10 152	12 723
Différences négatives de change	3 934	3 316
Charges nettes sur cessions de VMP	350	4 201
Total des charges financières	14 436	20 240
Résultat financier	732 201	686 593
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	150
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0	96 661
Total des produits exceptionnels	0	96 811
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	0
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0	61 946
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0	0
Total des charges exceptionnelles	0	61 946
Résultat exceptionnel	0	34 864
TOTAL DES PRODUITS	11 916 498	13 475 098
TOTAL DES CHARGES	12 050 121	13 347 465
Excédent ou déficit	-133 623	127 633

ANNEXE

1. Objet social

Organisme caritatif privé reconnue d'utilité publique, la Fondation Raoul Follereau poursuit le combat de son fondateur : « Bâtir un monde sans lèpres », en mettant en œuvre son message de Charité qui témoigne d'un sens profond de la dignité de la personne humaine et d'un attachement particulier à chaque personne, dans toutes ses dimensions.

En plaçant l'homme, sans distinction d'origine ou de religion, au cœur de ses projets et en privilégiant les actions en profondeur visant à aider des personnes exclues à retrouver dignité et autonomie, la Fondation luttera jusqu'à la disparition de cette terrible maladie qu'est la lèpre, en privilégiant l'accès à la santé des personnes vulnérables, et en combattant la pauvreté où la lèpre prend racine.

La Fondation, bénévoles et salariés, œuvre à la mobilisation d'une véritable communauté de générosité, chaîne d'amour qui associe bienfaiteurs et partenaires, pour un monde plus juste et plus humain.

Pour cela la Fondation Raoul Follereau se doit :

- **d'affirmer son identité**, en particulier son caractère d'organisme indépendant de tout pouvoir social, politique ou religieux, ayant vocation à intervenir dans des situations où elle a acquis une expérience et une compétence reconnue ;
- **de sensibiliser le public** le plus large « en éveillant les consciences en témoignant des valeurs et du combat de Raoul Follereau » et en « combattant la lèpre en intégrant les maladies tropicales négligées cutanées, en s'attaquant aussi à leurs causes et à leurs conséquences ».

2. Principes d'action

Plaçant le respect de tout homme au cœur de ses projets, la Fondation Raoul Follereau s'appuie sur des principes d'action, fondés sur la devise « *Aimer, agir !* » : **aimer** tout homme exclu qu'elle rencontre sur son chemin ; **agir** pour l'aider à se mettre debout et à vivre dans des conditions dignes.

A ce titre, la Fondation est inspirée de la vision chrétienne de l'homme explicitée par l'enseignement social de l'Église dont elle rappelle quelques principes majeurs et fondamentaux :

- la dignité de la personne,
- l'option préférentielle pour les pauvres,
- la destination universelle des biens,
- la recherche du bien commun,
- la participation individuelle et la subsidiarité des organisations,
- la solidarité.

La Fondation, porte ainsi une attention particulière à :

- **Privilégier les actions en profondeur qui assurent des effets curatifs et durables**, en s'attaquant aux causes des maux, en acceptant de s'engager dans la durée, en apportant des réponses pérennes, adaptées aux besoins et aux réalités du terrain.
- **« Aider à faire »** : appuyer et développer les compétences et les structures locales, si besoin les susciter sans se substituer à elles, en particulier :
 - les programmes nationaux, en collaboration avec les ministères des pays concernés ;
 - les partenaires privés, le plus souvent religieux (partenaires historiques de la Fondation au service des plus pauvres), choisis pour leur intégrité, leur compétence et leur engagement désintéressé et à long terme.

- **Rechercher l'efficience :**

- en coordonnant ses actions avec toute organisation permettant d'amplifier son impact tout en respectant son identité ;
- en inscrivant toutes ses actions dans une démarche de qualité et un processus d'amélioration continue, selon l'exigence prônée par Raoul Follereau et sous le contrôle d'organismes extérieurs.

3. Faits marquants de l'exercice

Le montant des dons et libéralités collectés est en nette diminution sur l'année (-1 127 k€, soit -11%). Par ailleurs, les contributions financières se réduisent également par rapport à 2024 qui avait été une année exceptionnelle (1 459 k€ en 2025 contre 2 141 k€ en 2024). En revanche, le résultat financier progresse de 7% pour atteindre 732 k€, soit 46 k€ de mieux que l'an dernier. L'exercice se termine presque à l'équilibre avec une légère insuffisance des ressources de 134 k€.

La valeur du bilan a subi une légère diminution de 323 k€. A l'actif une diminution des encours de biens reçus par legs et destinés à être cédés (-1,3 M€) et des créances reçues par legs (-0,3 M€) est compensée par une augmentation de la trésorerie (+1,6 M€). La variation est donc surtout imputable à la diminution des valeurs nettes d'immobilisations (-0,4 M€). Au passif, figurent 0,7 M€ de produits constatés d'avance correspondant aux subventions reçues de l'Union européenne pour le financement du projet Tebula de 2026 à 2029. La variation des éléments de passif liés aux legs est une diminution de -1,5 M€.

4. Evènements post-clôture

Les états financiers ci-après ont été préparés sur la base des éléments connus. Aucun évènement significatif n'est survenu après la clôture.

5. Règles et méthodes comptables

- **Cadre légal**

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément au règlement ANC n°2022-06 modifiant le règlement ANC n°2014-03 et aux dispositions du règlement ANC n°2023-03 modifiant le règlement 2018-06 et suivants, relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

- **Amortissements**

Les immobilisations sont amorties sur leur durée réelle d'utilisation, de façon linéaire et selon les durées suivantes :

- | | |
|--------------------------------------|----------------------------------|
| - Logiciels | 3 ans |
| - Constructions en France | 20 à 60 ans selon les composants |
| - Constructions en Afrique | 10 à 20 ans selon les composants |
| - Installations, agencements | 5 à 15 ans |
| - Matériel de bureau et d'exposition | 5 ans |
| - Matériel de transport | 4 ans |
| - Matériel informatique | 3 ans |

- Disponibilités et placements financiers

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse sont évaluées à leur valeur nominale. Les comptes en devises étrangères sont convertis au taux de clôture.

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'achat, frais d'acquisition inclus. Une provision pour dépréciation est constatée dès que la valeur de marché est inférieure à la valeur d'achat.

- Fonds dédiés

Lorsque des ressources sont affectées par les financeurs à des actions ou des projets déterminés, la partie de ces ressources non utilisées en fin d'exercice est comptabilisée en charges sous la rubrique « report en fonds dédiés », et inscrite au passif du bilan dans la rubrique « fonds dédiés ». Le montant des fonds dédiés est repris, au fur et à mesure de leur utilisation lors des exercices suivants, par la contrepartie du compte « utilisation des fonds dédiés », inscrit au compte de résultat. Dans certains cas, les fonds dédiés font l'objet de placements financiers dont les revenus viennent abonder la réalisation des actions ou projets correspondants.

- Legs, successions et donations

Les legs et donations sont soumis à l'acceptation préalable du directoire, sur délégation du conseil de surveillance. Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date d'acceptation, selon leur nature, en contrepartie du compte de produits « legs, donations et assurances-vie ». Toutefois, la partie des produits de legs ou donations non encore encaissée est comptabilisée dans un compte de passif dénommé « fonds reportés liés aux legs ou donations » en contrepartie d'une charge venant en déduction des produits. Ces sommes sont rapportées au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du legs ou de la donation, avec pour contrepartie, le compte « utilisation de fonds reportés ».

- Aides financières octroyées

Les aides apportées par la Fondation aux projets qu'elle soutient, directement ou indirectement sont comptabilisées dans un compte de charge « Aides financières versées ».

NOTES D'INFORMATION SUR LE BILAN

6. Immobilisations incorporelles et corporelles

Variation des immobilisations :

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	143 723	16 146	0	159 869
Progiciels	143 723	16 146		159 869
Immobilisations corporelles	6 340 642	307 557	0	6 648 198
Terrains	257 965			257 965
Constructions	3 011 600	12 095		3 023 695
Constructions Pobè	1 260 681			1 260 681
Installations, agencements	325 260		0	325 260
Installations, agencements Pobè	282 144	12 501		294 645
Aménagements divers	487 535	21 063		508 598
Matériel de transport	640 441	257 924		898 365
Matériel informatique	31 908	3 974		35 882
Matériel de bureau	43 108			43 108
Immobilisations en cours	242 825		242 825	0
Biens reçus par legs destinés à être cédés	9 145 998	1 596 443	2 892 166	7 850 276
TOTAL	15 873 188	1 920 146	3 134 991	14 658 343

La Fondation est propriétaire de son siège social situé 31 rue de Dantzig à Paris 15^{ème}. Elle détient également des locaux en province dédiés à l'activité de ses délégations régionales, des locaux en Afrique pour ses représentations et un hôpital situé à Pobè au Bénin : le centre Raoul et Madeleine Follereau dédié au dépistage et au traitement de la lèpre et de l'ulcère de Buruli (CDTLUB). En 2025, la Fondation a poursuivi le renforcement de la flotte automobile destinée aux missions de dépistage et au suivi des projets.

La dernière estimation des biens immobiliers les valorise à un total de 8,8 M€, faisant apparaître une plus-value latente de 3,1 M€ par rapport à leur valeur brute.

Variation des amortissements et dépréciations :

	Amortissements à l'ouverture de l'exercice	Dotation	Reprise	Amortissements à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	59 567	38 880	0	98 446
Logiciels	59 567	38 880		98 446
Immobilisations corporelles	4 758 700	283 592	2 602	5 039 690
Constructions	2 676 865	37 899		2 714 764
Constructions Pobè (Bénin)	1 003 218	44 900	2 602	1 045 515
Installations, agencements	323 764	1 496		325 260
Installations, agencements Pobè	277 496	4 215		281 711
Aménagements divers	155 382	29 827		185 209
Matériel de transport	252 319	161 975		414 294
Matériel informatique	27 612	2 489		30 100
Matériel de bureau	42 045	792		42 837
Biens reçus par legs destinés à être cédés	1 262			1 262
TOTAL	4 819 529	322 472	2 602	5 139 398

Les charges d'amortissements s'élèvent à 322 k€ en 2025.

7. Immobilisations financières**Détail des immobilisations financières :**

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Titres de participations	4 612 240			4 612 240
Créances rattachées à des participations	85 000			85 000
Créances diverses	199 875	427	11 336	188 966
Prêts	448 317	51 623	180 032	319 908
TOTAL	5 345 433	52 049	191 368	5 206 114

Les participations s'élèvent à 4,6 M€ et sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

Les prêts correspondent principalement à des aides à la réinsertion par l'emploi, permettant de favoriser la création d'une activité commerciale ou artisanale et de participer à la revitalisation des zones rurales.

Détail des filiales et participations :

	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Résultat du dernier exercice clos
			Brute	Nette	
1 - Filiales (plus de 50% du capital)					
• SCI Dantzig Immo *	5 231 740	99,98%	3 763 700	3 763 700	263 004
• SCI Koufra	452 466	100,00%	750 000	750 000	168 679
• Follereau Logistique	53 985	68,00%	5 183	5 183	-309
2 - Participations (10 à 50% du capital)					
• SCIC Villages Vivants	881 007	4,89%	35 000	35 000	42 361
• SCIC Baranoux	52 714	11,79%	5 000	5 000	6 467
3 - Autres					
• NEF	63 784 000	0,15%	53 357	53 357	2 193 000
TOTAL			4 612 240	4 612 240	

*Un détail spécifique du bilan et du compte de résultat de la SCI Dantzig Immo est donné en note 30.

8. Créances**Détail des créances immobilisées :**

	Montant brut	Echéances		
		A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations	85 000			85 000
Prêts	319 908	168 054	143 294	8 560
Autres	188 966	6 900	47 560	134 506
TOTAL	593 874	174 954	190 854	228 066

Les créances rattachées à des participations sont constituées de titres participatifs dans les SCIC Villages Vivants, Auberge de Boffres et Baranoux.

Les autres créances incluent un versement de 75 k€ effectué à l'Académie française pour le financement et l'attribution d'un prix Raoul Follereau décerné tous les deux ans, ainsi que les cotisations 1% logement à Entreprises-Habitat (107 k€).

Détail des créances de l'actif circulant :

	Montant brut	Echéances		
		A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de 5 ans
Avances et acomptes versés	77 130	64 503		12 627
Autres créances	7 136	7 136		
Charges constatées d'avance	0	0		
TOTAL	84 266	71 639	0	12 627

9. Valeurs mobilières de placements et disponibilités**Détail des valeurs mobilières de placement :**

	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Valeur liquidative à la clôture
FCP dédié	9 026 437	0	9 026 437	11 198 639
Fonds obligataires	1 104 711	0	1 104 711	1 191 911
Autres OPVCM	18 116	0	18 116	19 602
Actions	457 580	6 278	451 302	680 959
SCPI	397 591	55 903	341 689	341 689
Comptes à terme	500 000	0	500 000	500 000
Contrats de capitalisation	1 500 000	0	1 500 000	1 500 000
Autres	500 000	0	500 000	500 000
TOTAL	13 504 436	62 180	13 442 256	15 932 801

Les placements financiers de la Fondation sont principalement constitués de Fonds commun de placement (FCP), de fonds obligataires, de comptes à terme et de contrats de capitalisation. Les dotations des fondations abritées peuvent être investies sur des supports en actions ou SCPI. La Fondation investit également dans des produits solidaires ou à impact qui représentent 500 k€ soit 3,7% des VMP à fin 2025.

Au 31 décembre 2025, la valeur du portefeuille fait apparaître une plus-value latente de 2,5 M€, soit +18,4%.

10. Fonds propres et réserves**Variation des fonds propres et réserves :**

	Valeur au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur à la clôture de l'exercice
Dotation	6 045 604	120 912		6 166 516
Dotations des fondations abritées	2 123 260	39 150	25 000	2 137 410
Réserves pour projets	8 552 514	6 721		8 559 235
Réserves pour projets stratégiques	6 036 707			6 036 707
Résultat	127 633	-133 623	127 633	-133 623
TOTAL	22 885 719	33 160	152 633	22 766 246

En 2025, les dotations et les réserves ont été augmentées respectivement de 121 k€ et 7 k€ par affectation du résultat 2024. Les dotations des fondations abritées ont été augmentées de 39 k€ et en conséquence de la dissolution de la fondation Louis-Paul Aujoulat, diminuées de 25 k€.

Le résultat 2025 est une insuffisance des ressources de 133 623 €.

11. Provisions**Variation des provisions pour risques et charges :**

	Provisions au début de l'exercice	Augmentation (dotations de l'exercice)	Diminution (reprises de l'exercice)	Diminution (utilisations de l'exercice)	Provisions à la clôture de l'exercice
Provisions pour risques et charges	58 402		9 097		49 305
TOTAL	58 402	0	9 097	0	49 305

En 2025, une partie de la provision constituée en 2021 pour risque de redressement fiscal sur des cotisations sociales de la représentation au Mali a été reprise.

12. Fonds dédiés**Variation des fonds dédiés :**

	Valeur au début de l'exercice	Dotations	Reprises	Valeur à la clôture de l'exercice
Projet "Pillub" (Bénin)	83 575		83 575,22	0
Projet "4 districts" (Côte d'Ivoire)	2 233	60 647	2 232,92	60 647
Lutte intégrée contre les MTN (Côte d'Ivoire)	42 489		42 488,82	0
Essai thérapeutique contre l'ulcère de Buruli (Bénin)	90 660	35 361	10 050,63	115 971
Essai clinique sur les érythèmes noueux lépreux	210 316	426 179	62 363,33	574 131
Projets de recherche "jeunes chercheurs"	45 082	100 000	18 335,80	126 747
Projet de recherche "PPEP4 LEP"	191 516	161 309	111 076,81	241 749
Centre de santé de Marana (Madagascar)	5 845		5 845,00	0
Fonds dédiés sur contributions financières	671 716	783 496,36	335 968,53	1 119 244
Lutte contre la lèpre au Mali	1 350 293	44 757	156 147,21	1 238 902
Tulay Ng Kabataan à Manille (Philippines)	510			510
Centre de santé de Marana (Madagascar)		3 147		3 147
Léproserie à Dakkia (Vietnam)	1 032			1 032
Centre NRJ (Madagascar)	4 092		4 091,76	0
Aide sociale au Tchad	686		686,03	0
Centre de santé à Alépé (Côte d'Ivoire)	602	1 150,00	572,05	1 180
Centre de santé à Rawttakuppam (Inde)	0	50,00		50
Association Libami pour la réinsertion (Liban)	19 355		19 354,59	0
Association Terre d'Entraide	0	15 000,00		15 000
Fonds dédiés sur ressources de la générosité	1 376 569	64 103,52	180 851,64	1 259 821
Fonds dédiés des fondations abritées	209 407	77 091	29 984,12	256 513
TOTAL	2 257 692	924 690	546 804,29	2 635 579

En 2025, 547 k€ de fonds dédiés ont été repris pour être utilisés conformément à la volonté des financeurs, dont 156 k€ sur des projets de lutte contre la lèpre au Mali et 111 k€ pour un projet de recherche sur l'efficacité de la téléconsultation et la chimioprophylaxie au Bénin et en Côte d'Ivoire. Le montant des ressources collectées en 2025 et qui n'ont pas pu être utilisées s'élève à 925 k€ dont 426 k€ sur un essai clinique sur les érythèmes noueux lépreux. Ces ressources non utilisées en 2025 viennent augmenter les fonds dédiés.

13. Dettes**Détail des dettes par échéances :**

	Montant brut	Échéances		
		A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	191 218	191 218		
Dettes des legs ou donations	5 154 242	5 154 242		
Dettes fiscales et sociales	339 785	339 785		
Autres dettes	1 725 068	1 725 068		
TOTAL	7 410 313	7 410 313		

Toutes les dettes ont une échéance à moins d'un an. Il faut toutefois noter que les dettes des legs ou donations correspondent aux charges et dettes grevant la succession que la Fondation s'engage à assumer en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation et qu'en conséquence, il n'est pas possible de prévoir l'échéance de ces dettes.

14. Engagements hors bilan

- Indemnités de fin de carrière :

Les engagements de retraite correspondent à la valeur actuelle des indemnités de fin de carrière retenues au prorata du nombre d'années de présence. Leur calcul intègre également des hypothèses de rotation de personnel. Au 31 décembre 2025, ces indemnités sont estimées à 37 433 €.

NOTES D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT**15. Résultat d'exploitation**

En 2025, les produits d'exploitation ont atteint 11 170 k€, soit une diminution de 1 502 k€ (-12%) par rapport à 2024. Cette diminution porte sur les ressources de la générosité (-1 126 k€ dont -774 sur les legs et assurances-vie) ainsi que sur les contributions financières d'organismes similaires et notamment de la fondation Anesvad (-682 k€).

Les charges d'exploitation atteignent 12 036 k€, en diminution de 9% par rapport à 2024 soit -1 230 k€. Cette diminution porte essentiellement sur les aides financières versées.

Le résultat d'exploitation s'établit à -866 k€ en 2025.

16. Résultat financier

La Fondation a depuis 2022, mis en œuvre une nouvelle stratégie d'allocation de ses actifs en privilégiant les produits de taux comme les comptes à terme ou les solutions obligataires. Cette stratégie permet d'atteindre un résultat financier de 732 k€, en augmentation de 7% soit +40 k€ par rapport à 2024.

17. Résultat de l'exercice

Le total des produits enregistrés en 2025 est de 11 916 k€, inférieur au total des charges qui est de 12 050 k€. L'exercice se solde donc par une insuffisance des ressources de 133 623 €.

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

	EXERCICE 2025	Dont générosité du public	EXERCICE 2024	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	9 486 845	9 486 845	10 543 154	10 543 154
1.1 Dons, legs et mécénat	8 972 589	8 972 589	10 099 212	10 099 212
- Dons manuels	4 389 063	4 389 063	4 741 664	4 741 664
- Legs, donations et assurances-vie	4 583 526	4 583 526	5 357 048	5 357 048
- Mécénat	0	0	500	500
1.2 Autres produits liés à la générosité du public	514 256	514 256	443 942	443 942
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 813 609		2 526 076	
2.1 Parrainage des entreprises	0		0	
2.2 Contributions financières sans contrepartie	1 458 859		2 140 550	
2.3 Autres produits non liés à la générosité du public	354 749		385 526	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	47 038		17 174	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	22 203	0	693	0
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	546 804	196 880	326 054	128 082
TOTAL	11 916 498	9 683 725	13 413 152	10 671 236
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	8 685 372	7 506 529	9 875 180	7 969 282
1.1 Réalisées en France	1 976 966	1 968 425	1 933 333	1 907 662
- Actions réalisées par l'organisme	1 969 933	1 965 525	1 924 333	1 903 662
- Versements à d'autres organismes	7 033	2 900	9 000	4 000
1.2 Réalisées à l'étranger	6 708 406	5 538 104	7 941 848	6 061 620
- Actions réalisées par l'organisme	6 612 248	5 502 279	7 871 511	6 044 100
- Versements à d'autres organismes	96 159	35 825	70 336	17 520
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	1 635 589	1 635 589	2 019 778	2 019 778
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 635 589	1 635 589	2 019 778	2 019 778
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0	0	0	0
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	794 318	570 349	789 710	597 245
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	10 152	0	44 343	31 620
5 - IMPOTS SUR LES BENEFICES	0		0	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	924 690	104 881	556 508	46 590
TOTAL	12 050 121	9 817 348	13 285 519	10 664 515
EXCEDENT OU DEFICIT	-133 623	-133 623	127 633	6 721

NOTES D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

18. Commentaires sur les charges par destination

Le passage des charges du compte de résultat par nature à celles du compte de résultat par origine et par destination s'effectue de la façon suivante :

Natures de charges	Missions sociales	Recherche de fonds	Frais de fonct.	Dotations aux provisions	Dotations fonds dédiés	Total des charges
Achats et charges externes	1 861 925	867 804	203 032	0	0	2 932 760
Autres charges	4 380	5 775	2 985	0	0	13 141
Salaires et charges sociales	2 183 302	680 618	509 339	0	0	3 373 259
Impôts et taxes	241 144	50 007	54 333	0	0	345 485
Dotations aux amortissements	266 819	31 386	24 267	0	0	322 472
Dotations aux provisions	0	0	0	0	0	0
Subventions versées	4 123 878	0	0	0	0	4 123 878
Charges financières	3 923	0	361	10 152	0	14 436
Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0
Report en fonds dédiés	0	0	0	0	924 690	924 690
TOTAL	8 685 372	1 635 589	794 318	10 152	924 690	12 050 121

- Frais généraux :

Une quote-part de frais généraux est affectée aux missions sociales au prorata du nombre de salariés en équivalent temps plein œuvrant à la réalisation des missions sociales. Cette quote-part est de 303 k€ en 2025.

- Missions sociales :

Sous la rubrique « missions sociales », figurent les dépenses correspondant aux actions de la Fondation ainsi que les dépenses s'y rattachant directement ou indirectement (charges de personnel, frais de fonctionnement des départements projets, quote-part des frais généraux). Ces actions sont réparties selon les 7 piliers de la stratégie visant à lutter contre la lèpre et les maladies similaires, en s'attaquant également à leurs causes et leurs conséquences :

	Montants
Pilier 1 : Dépister et casser la transmission	2 295 735
Pilier 2 : Prendre en charge le handicap	534 107
Pilier 3 : Soigner et se soigner	1 246 317
Pilier 4 : Donner accès à l'eau et améliorer l'hygiène	297 943
Pilier 5 : Développer l'accompagnement social des populations vulnérables	691 767
Pilier 6 : Renforcer les systèmes de santé	704 195
Pilier 7 : Plaidoyer et sensibilisation	1 421 936
Autres missions sociales	1 493 372
Total missions sociales	8 685 372

* Les coûts imputés à cette action de plaidoyer et de sensibilisation sont constitués des frais directs des actions de plaidoyer et sensibilisation, des frais d'information sur les missions sociales dont 80% des frais d'édition et d'envoi de la lettre d'information, de 9/12^{ème} des frais du réseau des bénévoles dont la mission est principalement de sensibiliser le public et des frais du service communication, hors communication institutionnelle.

** Les autres missions sociales sont constituées des actions des fondations abritées ainsi que des actions en faveur des populations vulnérables du Moyen-Orient et de la réinsertion par l'emploi en zones rurales française, desquelles la fondation a commencé à se désengager.

- Frais de recherche de fonds :

Ils s'élèvent à 1 636 k€ et comprennent : les frais de collecte et de traitement des dons, legs et assurances-vie ainsi que les frais de la lettre d'information et du réseau des bénévoles hors ceux imputés aux missions sociales.

- Frais de fonctionnement :

Ils s'élèvent à 794 k€ et comprennent : les coûts directs de la gouvernance, des services comptabilité et contrôle interne, les dépenses de communication institutionnelle ainsi que les frais généraux (services généraux, informatique et ressources humaines) hors quote-part imputée aux missions sociales. Les frais de la gestion patrimoniale, dont les éventuelles pertes financières, figurent également dans cette rubrique ainsi que les frais de fonctionnement des fondations abritées.

- Dotations aux provisions :

Des provisions pour risques et charges ont été reprises en 2025 pour un montant de 9 k€.

- Report en fonds dédiés de l'exercice :

Les fonds dédiés correspondent d'une part à des ressources affectées qui n'ont pas pu être utilisées lors de l'exercice et d'autre part aux résultats excédentaires des fondations abritées. 925 k€ ont ainsi été comptabilisés en 2025 (cf. note 12).

19. Commentaires sur les produits par origine

- Produits liés à la générosité du public :

Ces ressources constituées des dons, legs, donations, assurances-vie et mécénat d'entreprise, ont atteint 8 873 k€ en 2025, ce qui représente 79% des ressources collectées en 2025 (hors reprises de provisions et utilisations des fonds dédiés).

Il est à noter que la part des produits financiers générés par le placement des ressources non utilisées de la générosité est également comptée dans cette rubrique, conformément au règlement comptable ANC 2018-06. Cette part a été de 514 k€ en 2025.

- Produits non liés à la générosité du public :

Ces ressources sont constituées de contributions financières et d'autres produits.

Les contributions financières sont des aides reçues de la part d'organismes ayant une action similaire à celle de la Fondation. En 2025, ces contributions proviennent principalement d'Anesvad (organisation espagnole), de membres de l'ILEP (organisation internationale de lutte contre la lèpre), de fondations d'entreprises et d'autres fondations privées.

Les autres produits contiennent la part de produits financiers générés par le placement de la dotation et celles des fondations abritées (249 k€), des revenus locatifs (60 k€) et de divers autres produits et ristournes pour un montant de 46 k€.

- Subventions et autres concours publics :

En 2025, la Fondation a comptabilisé 47 k€ d'une subvention de l'Union européenne reçue pour mener à bien un projet de recherche sur l'amélioration du traitement contre l'ulcère de Buruli.

- Reprises de provisions :

Des provisions pour dépréciation ont été reprises en 2024 pour un montant de 13 k€.

- Utilisations des fonds dédiés antérieurs

Cf. note 12.

- Insuffisance des ressources de l'exercice :

L'exercice est clôturé avec une insuffisance des ressources de 133 k€ Cette insuffisance sera couverte par une consommation des réserves pour projets.

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (LOI n°91-772 DU 7 AOUT 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION		EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	RESSOURCES PAR ORIGINE		EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE				RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1 - MISSIONS SOCIALES		7 506 529	7 969 282	1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		9 486 845	10 543 154
1.1 Réalisées en France		1 968 425	1 907 662	1.1 Cotisations sans contrepartie		0	0
- Actions réalisées par l'organisme		1 965 525	1 903 662	1.2 Dons, legs et mécénat		8 972 589	10 099 212
- Versements à d'autres organismes		2 900	4 000	- Dons manuels		4 389 063	4 741 664
1.2 Réalisées à l'étranger		5 538 104	6 061 620	- Legs, donations et assurances-vie		4 583 526	5 357 048
- Actions réalisées par l'organisme		5 502 279	6 044 100	- Mécénat		0	500
- Versements à d'autres organismes		35 825	17 520	1.3 Autres produits liés à la générosité du public		514 256	443 942
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		1 635 589	2 019 778				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		1 635 589	2 019 778				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		0	0				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT		570 349	597 245				
TOTAL DES EMPLOIS		9 712 467	10 586 305	TOTAL DES RESSOURCES		9 486 845	10 543 154
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		0	31 620	4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		0	0
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE		104 881	46 590	5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		196 880	128 082
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		0	6 721	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		133 623	0
TOTAL		9 817 348	10 671 236	TOTAL		9 817 348	10 671 236

SUIVI DU REPORT DES RESSOURCES NON AFFECTEES LIEES A LA GENEROSITE

	EXERCICE	EXERCICE
	2025	2024
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	14 595 943	14 589 222
EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEBIES)		
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	-133 623	6 721
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	0	0
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	14 462 319	14 595 943
EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEBIES)		

SUIVI DU REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES LIEES A LA GENEROSITE

	EXERCICE	EXERCICE
	2025	2024
FONDS DEBIES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN	1 468 193	1 549 684
DEBUT D'EXERCICE		
(-) Utilisation	196 880	128 082
(+) Report	104 881	46 590
FONDS DEBIES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN	1 376 194	1 468 193
FIN D'EXERCICE		

NOTES D'INFORMATION SUR LE COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

20. Le compte d'emploi annuel des ressources

Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, conforme à la loi n°91-772 du 7 août 1991 présente dans un tableau distinct l'emploi que la Fondation fait des ressources de la générosité qu'elle collecte auprès du public ou qui sont considérées comme liées à ces ressources, comme les produits financiers générés par le placement des ressources non utilisées.

Ces informations sont reprises directement des colonnes « dont générosité du public » du compte de résultat par origine et par destination.

21. Reports des ressources liées à la générosité

- Report des ressources non affectées :

En 2025, le montant des ressources de la générosité s'est trouvé insuffisant pour couvrir l'ensemble des emplois. Les réserves constituées des ressources de la générosité non affectées et non utilisées les années précédentes sont donc réduites à 14 462 k€, soit un peu plus d'une année entière d'activité.

Il est à noter que les variations liées aux investissements et désinvestissements n'ayant pas de caractère significatif, ne sont pas présentées dans ce tableau. Ainsi le solde des ressources de la générosité non affectées et non utilisées est strictement égal au montant des réserves.

- Report des ressources affectées :

Les ressources de la générosité affectées et non utilisées s'élèvent en 2025 à 105 k€ et sont comptabilisées dans un compte de fonds dédiés (Cf. note 12). Dans le même temps, 197 k€ de fonds dédiés antérieurs ont été repris et utilisés sur 2025. Le solde des fonds dédiés liés à la générosité du public s'élève donc à 1 376 k€ à fin 2025.

INFORMATIONS SPECIFIQUES

22. Actifs constitutifs de la dotation non consommable

- Dotation:

La dotation qui représente 6 167 k€, est constituée pour 3 764 k€ des parts sociales de la SCI Dantzig Immo (cf. note 7), pour 1 512 k€ de valeurs mobilières de placement et pour 891 k€ de biens immobiliers dont le siège social de la Fondation situé 31 rue de Dantzig à Paris dont la valeur brute au bilan est de 2 295 k€ et la valeur nette 738 k€. La dernière évaluation réalisée en 2013 fait ressortir une valeur comprise entre 7,2 et 8,0 M€.

- Maintien de la valeur de la dotation :

Conformément à ses statuts, la Fondation accroît la dotation d'une fraction du résultat lorsqu'il est excédentaire, afin d'en maintenir la valeur. Elle peut également l'accroître en valeur absolue par décision de son conseil de surveillance.

En 2025, le résultat étant une insuffisance des ressources, la dotation ne peut être revalorisée.

23. Fondations abritées

Conformément à ses statuts, la Fondation dispose de la capacité à abriter des fondations créées par des donateurs ou par respect de volontés testamentaires. Les biens, droits et ressources affectés à ces fondations abritées, constituent des biens propres de la Fondation qui les gère directement, en se conformant aux volontés des fondateurs. Les opérations générées par la gestion de ces biens font partie intégrante des comptes de la Fondation mais font l'objet d'un suivi individualisé en comptabilité analytique.

A fin 2025, ces fondations abritées sont au nombre de 9 :

- fondation Séverine Degrand,
- fondation la Guilde Européenne du Raid,
- fondation Insertion Emploi Occitanie,
- fondation A2ES,
- fondation des Patronages,
- fondation Jean Cassaigne
- fondation Eiramel
- fondation Bazin
- fondation Adessep

Impact sur le compte de résultat par origine et destination :

	Exercice 2025	Exercice 2024
Produits liés à la générosité du public	129 772	108 183
Contributions financières	0	13 000
Autres produits	113 425	128 777
Reprises sur provisions et dépréciations	13 106	693
Utilisations des fonds dédiés antérieurs	29 984	8 500
Total	286 286	259 153
Missions sociales	177 553	173 955
Réalisées en France	71 895	98 936
Réalisées à l'étranger	105 658	75 020
Frais de fonctionnement	21 490	27 739
Dotations aux provisions et dépréciations	10 152	12 723
Reports en fonds dédiés de l'exercice	77 091	44 736
Total	286 286	259 153

Impact sur le bilan :

Actif	Exercice 2025	Exercice 2024
Immobilisations financières	750 000	750 000
Actif circulant	1 592 462	1 583 985
Valeurs mobilières de placement	1 376 226	1 412 543
Disponibilités	216 236	171 442
Produits à recevoir	68 733	38 589
Total actif	2 411 195	2 372 574

Passif	Exercice 2025	Exercice 2024
Dotations des fondations abritées	2 137 410	2 123 260
Fonds dédiés des fondations abritées	256 513	209 407
Fournisseurs et comptes rattachés	17 271	39 907
Total passif	2 411 195	2 372 574

AUTRES INFORMATIONS

24. Effectifs

Les effectifs ont été au cours de l'exercice 2025 (en équivalent temps plein) :

Effectifs (ETP)	2025	2024
Cadres	21,8	22,5
Employés	12,2	13,1
Effectifs de droit français	34,0	35,6
Effectifs de droit local	115,0	98,2
Total	149,0	133,8

Outre les salariés de droit français, la Fondation emploie également 115 salariés étrangers, dont 57 au Centre de dépistage et de traitement de la lèpre et de l'ulcère de Buruli (CDTLUB) à Pobè au Bénin.

25. Rémunérations

Le montant des salaires versés en 2025 correspondant aux effectifs ci-dessus s'est élevé à 2 385 k€ hors charges patronales.

L'évolution de la rémunération des salariés est décidée par le directoire qui en informe le conseil de surveillance. Celle des membres du directoire est décidée par le conseil de surveillance. Le collège des trois membres du directoire a perçu 266 591 € en 2025. Cette somme comprend leur indemnité au titre du mandat de membre du directoire et leur salaire de directeur de département. Ils ne perçoivent aucun avantage en nature.

26. Contributions volontaires en nature

Les membres des instances sont tous bénévoles :

- Conseil de surveillance : 9 membres
- Commission financière : 4 membres
- Commission d'évaluation et de contrôle : 2 membres
- Commission scientifique et médicale : 8 membres

De plus, 21 délégations départementales et 2 associations affiliées permettent la diffusion du message de Raoul Follereau, avec environ 350 bénévoles réguliers. Enfin, à l'occasion de la Journée Mondiale des lépreux, plusieurs milliers de bénévoles sont présents sur l'ensemble du territoire national pour quêter. Ces contributions volontaires n'étant pas quantifiables, elles ne sont pas valorisées.

En outre, la Fondation reçoit également des contributions volontaires en nature sous forme de matériels, prestations de service ou autres apports en nature. Ces contributions se sont élevées en 2025 à 302 €.

27. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires figurant au compte de résultat est de 48 720 € au titre de leur mission de contrôle légal des comptes.

28. Nombre et montant des reçus fiscaux émis

L'article 222 bis du Code général des impôts prévoit que les organismes sans but lucratif ayant reçu des dons et adressé des reçus fiscaux déclarent chaque année à l'administration fiscale, le montant global des dons et versements mentionnés sur ces documents.

La Fondation a déclaré avoir émis 33 697 reçus fiscaux en 2025, correspondant à un montant total de dons reçus en numéraire ou en nature de 4 142 231.83 €.

29. SCI Dantzig Immo

La Fondation Raoul Follereau détient par l'intermédiaire de la SCI Dantzig Immo des immeubles de rapport dont les revenus lui sont reversés sous forme de dividendes. En 2025, la Fondation a reçu 87 905 euros au titre de dividendes correspondant à la distribution du résultat 2024. Le résultat 2025 qui s'établit à 263 004 euros sera distribué en 2026.

- Bilan simplifié :

ACTIF (en euros)	2025 BRUT	AMORT & PROV.	2025 NET	2024 NET
Actif immobilisé	2 921 335	885 153	2 036 182	2 110 031
Actif circulant	4 172 482	497 317	3 675 164	3 578 619
TOTAL ACTIF	7 093 817	1 382 471	5 711 346	5 688 649

PASSIF (en euros)	2025	2024
Fonds propres et réserves	5 406 839	5 231 740
Capital social	4 698 284	4 698 284
Réserves	385 909	385 909
Report à nouveau	59 642	59 642
Résultat de l'exercice	263 004	87 905
Provisions	0	0
Dettes	304 507	456 909
TOTAL PASSIF	5 711 346	5 688 649

- Compte de résultat simplifié :

(en euros)	2025	2024
Produits d'exploitation	252 862	159 403
Charges d'exploitation	146 117	182 787
Résultat d'exploitation	106 745	-23 384
Résultat financier	156 260	111 289
Résultat exceptionnel	0	0
Excédent ou déficit	263 004	87 905

LABELLISATION



À la date du 25 juin 2020, la Fondation Raoul Follereau a obtenu le label « Don en Confiance ». Cette labellisation signifie que l'association satisfait aux quatre grands principes du Don en Confiance : respect du donateur, transparence, probité et désintéressement, recherche d'efficacité. Ce label a été renouvelé pour trois ans en date du 6 juin 2023.

AUDIT DES COMPTES

Les comptes de chacune des entités entrant dans le domaine de combinaison, sont audités et certifiés par un cabinet de commissaires aux comptes.

L'ensemble des comptes combinés tels qu'ils sont présentés dans ce document est certifié par le cabinet Forvis Mazars dont le rapport figure ci-après.



POUR ALLER PLUS LOIN



Ces comptes sont librement accessibles sur le site internet de la Fondation Raoul Follereau : www.raoul-follereau.org et publié au site du Journal Officiel : www.journal-officiel.gouv.fr.

Des informations complémentaires peuvent être demandées en s'adressant à la Fondation, par téléphone au 01 53 68 98 98 ou par mail à accueil@raoul-follereau.org.



61, RUE HENRI REGNAULT
92075 – LA DEFENSE CEDEX

FONDATION RAOUL FOLLEREAU

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Raoul Follereau relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03 exposées au paragraphe « 5. Règles et méthodes comptables » en page 6 de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Elles ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- la conformité aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC n° 2020-08 du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER), ainsi que le caractère approprié des modalités et hypothèses retenues pour leur élaboration, présentées dans la note 18. et 19. « Compte de résultat par origine et destination » et 20. et 21. « Compte d'Emploi annuel des Ressources » de l'annexe aux comptes annuels ;

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil de surveillance.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en

cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

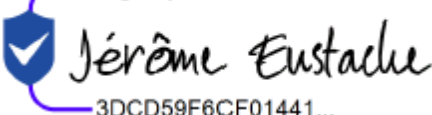
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, le 17 juin 2027

Signé par :

3DCD59F6CF01441...

Jérôme EUSTACHE

Associé



www.raoul-follereau.org
31 rue de Dantzig - 75015 Paris